



SAINT-PATRICE- de-Beaurivage

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière-trésorière de la Municipalité,

QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage tenue le **9 décembre 2025**, le conseil de cette Municipalité a adopté le règlement #428-2025 **Règlement régissant le numérotage des immeubles et des bornes numériques.**

Ce règlement vise à l'installation uniforme de la numérotation civique sur tous les immeubles situés sur le territoire de la Municipalité afin d'assurer le repérage rapide desdits immeubles par les services d'urgence et d'utilité publique.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Les personnes intéressées à consulter ledit règlement, peuvent le faire en se présentant au bureau municipal aux heures et jours normaux de bureau.

Donné à Saint-Patrice-de-Beaurivage ce **10 décembre 2025**.

Annie Frenette
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annie Frenette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 17 h, le 10 décembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce **10 décembre 2025**.

Annie Frenette
Directrice générale / greffière-trésorière